

PLAN-CADRE DE COURS

| | |
|-------------------------|----------------------------|
| SIGLE | PSE 1209 |
| NOMBRE DE CRÉDITS | 3 |
| TITRE LONG | Psychoéducation et réseaux |
| TITRE COURT (au besoin) | |
| RÉPONDANT | |

1. HISTORIQUE

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Cours existant | <input checked="" type="checkbox"/> Nouveau cours (création) |
| <input type="checkbox"/> Modification d'un cours existant : | <input type="checkbox"/> Cours provenant d'un autre programme (ajout) |
| <input type="checkbox"/> Modification de sigle | <input checked="" type="checkbox"/> Ajouté au bloc : A |
| <input type="checkbox"/> Modification de titre et de description | <input type="checkbox"/> Changement de bloc : |
| <input type="checkbox"/> Modification des préalables | Provient du bloc : Sélectionnez une lettre |
| <input type="checkbox"/> Modification du nombre de crédits | Déplacé au bloc : Sélectionnez une lettre |

2. DESCRIPTION SIMPLE

Cadres légal et organisationnel de divers milieux d'intervention psychoéducative comme les milieux scolaire, communautaire, de la justice et des services sociaux. Rôles et fonctions des différentes professions.

3. PLACE DANS LE PROGRAMME

Cours obligatoire à l'automne de l'an 1 du baccalauréat.

Prépare aux défis à relever plus particulièrement dans les cours PSE 1213 Laboratoire de pratique psychoéducative 1, PSE 2203 Évaluation psychoéducative et PSE 2209 Conception de plans d'intervention

4. APPRENTISSAGES VISÉS

Découvrir les **fondements** liés au thème Réseau et déontologie.

Se familiariser avec la **compétence C5 Travailler ensemble**

5.2 S'affirmer dans sa spécificité professionnelle ou scientifique (Niveau *Comprendre : L'étudiant sait*)

4.1 INTENTIONS PÉDAGOGIQUES

Le cours vise à initier les étudiant(e)s :

- Aux fondements liés au thème "réseaux et déontologie", notamment 1) l'implication du cadre légal sur la pratique du psychoéducateur et 2) les divers réseaux institutionnels et communautaires dans lesquels travaille le psychoéducateur;
- Aux rôles et responsabilités du psychoéducateur, par rapport aux autres professionnels.

4.2 OBJECTIFS D'APPRENTISSAGE

À la fin du cours, les étudiant(e)s seront capables :

1. D'expliquer l'implication du cadre légal sur la pratique du psychoéducateur ;
2. D'expliquer le contexte organisationnel des réseaux institutionnels et communautaires ;
3. De distinguer les mandats et rôles du psychoéducateur dans les différents réseaux institutionnels et communautaires ;
4. D'illustrer le contexte d'application des principes de confidentialité et du consentement du code de déontologie du psychoéducateur ;
5. De différencier le rôle et les fonctions du psychoéducateur des autres professionnels et intervenants.

5. CONTENUS ESSENTIELS

Réseau et déontologie

- Cadre légal et organisationnel des différents réseaux institutionnels et communautaires
- Rôles et fonctions des différents professionnels

5.2 S'affirmer dans sa spécificité professionnelle ou scientifique

- Clarification du rôle et des responsabilités du psychoéducateur et des autres professionnels

6. PRINCIPALES MÉTHODES D'ENSEIGNEMENT, D'APPRENTISSAGE ET D'ÉVALUATION (à titre indicatif seulement)

- Pour familiariser les étudiants avec la profession et pour les aider à **comprendre (savoir)** différents savoirs (faits, concepts, principes, lois, théories, etc.), l'enseignant aura recours, *par exemple*, à des exposés magistraux, entrecoupés de courtes activités d'apprentissage, à des conférenciers invités, à des démonstrations ou encore à des jeux de rôles. Des questions à choix multiples, des questions à réponse courte ou des questions à réponse longue pourront être utilisées pour vérifier les apprentissages.
- Pour rendre les étudiants aptes à **appliquer (savoir comment)** ce qu'ils ont appris dans des situations simples, avec de l'aide et un soutien étroit, l'enseignant aura recours, *par exemple*, à des études de cas simples, à des exposés par les étudiants, à des travaux écrits ou encore à des travaux pratiques. Ces mêmes méthodes pourront être utilisées pour vérifier les apprentissages.
- Pour s'assurer que les étudiants sont capables d'**utiliser** adéquatement (**démontrer**) ce qu'ils ont appris, avec de l'aide et un soutien décroissant, dans des situations complexes à caractère réaliste inspirées du monde du travail, l'enseignant aura recours, *par exemple*, à des études de cas complexes ou à des simulations.
- Pour s'assurer que les étudiants sont capables de **performer** adéquatement et de façon autonome (**faire**) dans des situations complexes réelles, l'enseignant aura recours, *par exemple*, à un projet intégrateur, à un stage ou à un travail écrit (de type mémoire ou thèse).

7. BARÈME DE CORRECTION

Le cours utilise le barème de correction :

- LTD : notation littérale contributive à la moyenne
- SVN : sans valeur numérique (succès/échec)
- SEQ : barème réservé aux cours constitutifs d'une séquence, qui ne comportent aucun crédit de notation